

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 FEVRIER 2017.

Le jeudi 23 février 2017 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 17 février 2017.

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Hervé KERGUIDUFF qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc GUEGANTON, de Madame Mariette GELEBART qui a donné pouvoir à Madame Claudie LE NEL, de Monsieur Mikaël LE DUFF qui a donné pouvoir à Madame Monique GORDET, de Monsieur André BEGOC qui a donné pouvoir à Madame Nadège HAVET, de Monsieur Daniel IMPIERI qui a donné pouvoir à Monsieur Alain DUCEUX, de Madame Magali CADOUR qui a donné pouvoir à Monsieur David BRIANT, de Madame Catherine VIGNON qui a donné pouvoir à Madame Claudie LE ROUX, de Monsieur Tugdual ROUZIC qui est arrivé pendant les échanges sur le 1^{er} point. Monsieur Patrick DROUET a quitté la séance lors des échanges sur le point n°6 et a donné pouvoir à Monsieur Loïc JEZEQUEL.

Madame Claudie LE NEL a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2017

La séance ouverte, le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2017 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 17 voix pour et 1 abstention (Eric TANGUY), d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2017.

2. COMPTES DE GESTION

Le Conseil municipal, a approuvé les comptes de gestion 2016 dressés par Madame Sandrine OLIVIER, Receveur municipal, par 19 voix pour budget commune, et 18 voix pour et 1 abstention (Patrick DROUET) budget camping.

3. COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur David BRIANT, Adjoint au Maire délégué aux Finances, a présenté les Comptes administratifs 2016 du budget de la Commune et celui du Camping, puis Madame Nadège HAVET, 1^{ère} adjointe, les a soumis au vote du Conseil municipal, Monsieur le Maire devant sortir de la salle lors des votes des comptes administratifs.

En ce qui concerne le Budget de la Commune,

	Report de 2015	Opérations de l'exercice 2016			Résultats à la clôture de l'exercice 2016	
		Dépenses	Recettes	Résultat	Déficit	Excédent
Fonctionnement	3 089,79	1 255 665,55	1 670 195,92	414 530,37		417 620,16
Investissement	320 775,69	464 077,70	514 397,02	50 319,32		236 721,39

Le vote a donné le résultat suivant : 17 voix pour.

En ce qui concerne le Budget annexe du Camping,

	Report de 2015	Opérations de l'exercice 2016			Résultats à la clôture de l'exercice 2016	
		Dépenses	Recettes	Résultat	Déficit	Excédent
Fonctionnement	5 426,94	2 337,15	0	3 089,79		3 089,79
Investissement	17 036,45	10 276,05	1 695,93	- 8 580,12		8 456,33

Le vote a donné le résultat suivant : 16 voix pour et 1 abstention (Patrick DROUET).

4. CCPA : TRANSFERT DE COMPETENCES

Lors de sa réunion du 26 janvier 2017, le Bureau de communauté a commencé à aborder la question du transfert d'au moins une compétence supplémentaire à partir du 1^{er} janvier 2018 en application de la loi NOTRe et les conséquences de leurs choix sur le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Le transfert de compétences « MSAP » (Maison des Services Au Public) est optionnel et, en application de la loi NOTRe, le transfert de compétences « eau potable » et « assainissement » interviendra normalement au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

Un transfert avant cette date (soit le 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} janvier 2019) exige 1 vote favorable non seulement du Conseil de communauté, mais aussi de la majorité qualifiée des conseils municipaux (la ½ des CM représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 des CM représentant la ½ de la population).

Cette question sera abordée lors du prochain bureau communautaire. Le président de la CCPA demande d'indiquer (sans aucun engagement) quelle serait a priori la tendance au sein du CM en cas de vote sur le transfert d'1 ou des 2 compétences « eau » et « assainissement » avant la date ultime du 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire demande la position de principe des Conseillers municipaux sachant que tous les paramètres de ces transferts ne sont pas encore connus.

- Création d'une MSAP au 1^{er} janvier 2018 : 18 avis favorables, 1 abstention
- Transfert eau au 1^{er} janvier 2018 = 0 avis ; au 1^{er} janvier 2019 = 13 avis favorables ; au 1^{er} janvier 2020 = 6 avis favorables
- Transfert assainissement au 1^{er} janvier 2018 = 0 avis ; au 1^{er} janvier 2019 = 13 avis favorables ; au 1^{er} janvier 2020 = 6 avis favorables

5. ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD 97 POUR UN EMPLACEMENT RESERVE AFIN DE CREER UNE AIRE DE STATIONNEMENT (RUE DE MORGAN)

Manquant d'éléments (notamment l'estimation du service des Domaines pour faire une proposition d'achat des 650 m² de terrain mis en emplacement réservé au projet de PLU), le Conseil municipal propose de surseoir cette délibération.

6. IMPUTATION D'UN DEVIS EN INVESTISSEMENT

Dans le cadre des travaux actuellement en cours rue de Benniget au niveau de la propriété LEIGHTON, une sécurisation de la route est à prévoir pour empêcher que des promeneurs et/ou des véhicules basculent dans le terrain.

Vu le danger et l'urgence confirmés par la DDTM, Monsieur le Maire a validé un devis de l'entreprise KERLEROUX d'un montant de 6 271,76 € TTC pour une barrière de sécurité.

Monsieur le Maire a demandé au Conseil municipal de prendre une délibération pour imputer cet achat au compte 2128 (Autres agencements et aménagements de terrains) du BP 2017. Accord unanime du Conseil municipal.

7. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION ALCHIMIK

Après son succès lors de l'édition 2016, l'association ALCHIMIK organise la 2^{ème} édition de l'évènement culturel, musical et intergénérationnel « Les Ribamboules » sur le site de Corn ar Gazel le samedi 17 juin 2017 de 12h à 4h pour un maximum de 1 500 entrées payantes.

L'association sollicite la commune pour une aide exceptionnelle de 1 500 € pour mener à bien ce projet. Cette somme lui servirait à couvrir 75% du coût de la location de la scène Chapiteau.

Madame Morgane LAOT a annoncé qu'elle ne prendra pas part au vote car faisant partie de l'organisation de la manifestation.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, par 16 voix pour, 1 abstention (Mikaël LE DUFF), 1 voix contre (Eric TANGUY), a décidé d'attribuer la subvention exceptionnelle de 750 € à l'association ALCHIMIK dans le cadre de l'organisation de son évènement culturel, musical et intergénérationnel du 17 juin 2017.

8. PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRETEAUX CHANTANTS 2017

Comme les années précédentes, le financement des Tréteaux Chantants demande une participation financière des communes de la CCPA au prorata du nombre d'habitants.

Le Bureau communautaire du 15 décembre 2016 avait donné son accord sur un principe de participation financière de la CCPA dans les mêmes conditions que le Printemps des Arts de la Rue à savoir une participation de la moitié du coût, l'autre moitié étant à la charge des communes. Le coût par habitant – comprenant l'animation musicale – est de 0,30 € par habitant, partagé par moitié entre la CCPA et les communes au prorata de leur population.

Monsieur le Maire a proposé une participation financière de 313,35 € (2 089 habitants x 0,15 € par habitant) pour la Commune de SAINT-PABU pour l'année 2017. Accord unanime.

9. GRATIFICATION DES STAGIAIRES

Suite à la Commission Finances du 16 février 2017, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de valider les tarifs proposés pour la gratification des stagiaires. A titre indicatif, il y a eu 9 semaines de stage concernant 1 stagiaire en 2016 et 6 semaines de stage pour 2 stagiaires en 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser une gratification de 25 € par semaine aux stagiaires dont le stage n'est pas un stage d'observation.

10. INFORMATIONS

Monsieur le Maire fait part de l'attribution d'une subvention de 15 000 €, au titre du programme 122-action 01 du budget du Ministère de l'Intérieur, destinée à la création de vestiaires et d'un club house au complexe sportif.

Monsieur le Maire annonce la date de la prochaine réunion du Conseil municipal : jeudi 23 mars 2017 à 16h30 (vote du budget).